

Déclaration de candidature : mention facultative de l'étiquette politique

Les formulaires pour les déclarations de candidatures dans les communes de 1 000 habitants et plus prévoient que chaque candidat indique une étiquette personnelle et que le responsable de liste indique l'étiquette de la liste.

L'étiquette est à distinguer de la nuance politique. L'étiquette est librement choisie par le candidat. En revanche, la nuance est attribuée de manière discrétionnaire par le ministère de l'Intérieur. Le candidat est libre du choix de son étiquette qui traduit ses orientations politiques. Ainsi, il peut déclarer, s'il le souhaite, une étiquette différente de celle de la liste dans laquelle il se présente. Il peut également choisir de se déclarer « sans étiquette ».

Dans ce cas, il est recommandé au candidat de porter cette mention plutôt que de ne rien indiquer. En effet, en l'absence de mention la préfecture ou la sous-préfecture ne pourrait pas déterminer s'il s'agit d'un oubli ou si le candidat a voulu se déclarer "sans étiquette".

Ci-après la liste des étiquettes politiques admises suivies des nuances les regroupant (et leurs abréviations) par le ministère de l'Intérieur :

Liste d'extrême-gauche : Parti Anarchiste Révolutionnaire, Les Alternatifs, Nouveau Parti Anticapitaliste, Lutte Ouvrière, Solidarité écologie gauche alternative, Parti Ouvrier Indépendant	Liste Extrême gauche	LEXG
Listes investies par le Parti de Gauche et le Parti Communiste Français	Liste Front de Gauche	LFG
Liste du Parti de Gauche	Liste du Parti de Gauche	LPG
Liste du Parti communiste français	Liste du Parti communiste français	LCOM
Liste du Parti socialiste	Liste Socialiste	LSOC
Liste d'Union des partis de gauche : Pour être nuancée LUG, une liste doit obtenir l'investiture du PS et d'au moins un autre parti de gauche (EELV, PRG, PCF, Parti de gauche). Elle peut néanmoins être plus large en intégrant par exemple le Modem.	Liste Union de la Gauche	LUG
Liste Parti Radical de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Mouvement Unitaire Progressiste, candidats de gauche sans investiture et liste de candidats investis par plusieurs partis de gauche (autres que LFG) mais sans l'investiture du Parti socialiste. Autres formations se rattachant à la Gauche.	Liste Divers gauche	LDVG
Liste Europe-Ecologie-Les Verts	Liste Europe-Ecologie-Les Verts	LVEC
Liste Chasse Pêche Nature Tradition, Parti blanc, Parti Pirate, Parti d'en rire, Rassemblement des Contribuables Français (et autres mouvement anti-fiscaliste), Solidarité et Progrès, parti religieux (Parti des musulmans de France), parti socioprofessionnel, liste régionaliste, Autres mouvements écologistes : Confédération des Ecologistes Indépendants, Génération Ecologie, Le Trèfle, Homme-Nature-Animaux, Mouvement Ecologiste Indépendant, Cap 21	Liste Divers	LDIV
Liste du Mouvement Démocrate	Liste Modem	LMDM
Liste d'union du centre : Pour être nuancée LUC, une liste doit obtenir l'investiture de « l'Alternative », c'est-à-dire du Modem et de l'UDI	Liste Union du Centre	LUC
Parti Radical, Nouveau-Centre, Parti Libéral Démocrate, Alliance Centriste, la Gauche Moderne, Force Européenne Démocrate, Nouvelle Ecologie Démocrate, Territoires en mouvement	Liste Union des Démocrates et des Indépendants	LUDI
Liste de l'Union pour un Mouvement Populaire	Liste Union pour un Mouvement Populaire	LUMP
Liste d'Union des partis de Droite : Pour être nuancée LUD, une liste doit obtenir l'investiture de l'UMP et de l'UDI. Elle peut néanmoins être plus large en intégrant par exemple le PCD, Debout la République ou le Modem	Liste Union de la Droite	LUD
Liste Alliance Royale, Parti Chrétien Démocrate, Debout la République, République Solidaire, Centre National des Indépendants et des Paysans et autres formations se rattachant à la Droite.	Liste Divers droite	LDVD
Liste du Front National	Liste Front National	LFN
Liste Mouvement National Républicain, Nissa Rebela, Bloc identitaire, Ligue du Sud, Alsace d'Abord, Force Française, Parti de la France	Liste Extrême droite	LEXD

Attestation relative à la déclaration de candidature

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

Je, soussigné (e), M. ou Mme
Candidat (e) dans une commune de moins de 1 000 habitants ou
Responsable de liste dans une commune de 1 000 habitants ou plus ou
Mandataire d'un(e) candidat (e) ou d'une liste
se présentant dans la commune de :
.....

- Reconnaiss avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus », par la délibération n°2013-406 du 19 décembre 2013 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, les données à caractère personnel mentionnées dans la délibération précitée concernant chaque candidat ;

2. que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises ;

3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie) par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

- Reconnaiss avoir eu communication des grilles des nuances politiques applicables à l'occasion de l'enregistrement de la candidature de la liste.
(uniquement pour les déclarations de candidature dans les communes de 1 000 habitants et plus)

Fait à

Le

Signature

Attestation relative à la déclaration de candidature

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

Je, soussigné (e), M. ou Mme
Candidat (e) dans une commune de moins de 1 000 habitants ou
Responsable de liste dans une commune de 1 000 habitants ou plus ou
Mandataire d'un(e) candidat (e) ou d'une liste
se présentant dans la commune de :
.....

- Reconnaiss avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus », par la délibération n°2013-406 du 19 décembre 2013 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, les données à caractère personnel mentionnées dans la délibération précitée concernant chaque candidat ;

2. que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises ;

3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie) par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

- Reconnaiss avoir eu communication des grilles des nuances politiques applicables à l'occasion de l'enregistrement de la candidature de la liste.
(uniquement pour les déclarations de candidature dans les communes de 1 000 habitants et plus)

Fait à

Le

Signature